BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BSV Normandie n°04 du 9 avril 2026

FREDON NORMANDIE

Animatrice référente
Marie-Laure BLANC
FREDON NORMANDIE
02 31 46 96 53
marie-laure.blanc@fredon-normandie.fr

Animatrice suppléante
Marielle SUIRE
Chambres d'agriculture de Normandie
02 35 59 47 50
marielle.suire@normandie.chambagri.fr

Directeur de la publication
Sébastien WINDSOR
Président des Chambres d'agriculture de Normandie

BSV consultable sur les sites de la DRAAF, des Chambres d'agriculture et des partenaires du programme

A consulter sur
normandie.chambres-agriculture.fr

Action de la Stratégie Écophyto 2030 pilotée par les ministères chargés de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé et de la Recherche, avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité

Financé dans le cadre de la stratégie **écophyto**

GOUVERNEMENT
Liberté Égalité Fraternité

CHAMBRES D'AGRICULTURE NORMANDIE

Avec le soutien financier de

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Depuis le week-end de Pâques, il est enregistré des conditions estivales exceptionnelles pour la période. On devrait retrouver cette prochaine quinzaine un temps plus frais et nuageux avec quelques précipitations.

L'essentiel de la semaine

Alliacées : le vol de la mouche mineuse du poireau a débuté en vallée de Seine.

Oignon : bon état sanitaire des parcelles.

Prochain bulletin semaine 18

SOMMAIRE :

Tous les *Alliums* : 2
OIGNON *:* 2
CELERI : 3
LES NOTES NATIONALES BIODIVERSITE : 4

Tous les *Alliums* :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelle suivie	Stade
76	Vallée de Seine	*1 parcelle*	/

Mouche mineuse du poireau *Phytomyza gymnostoma* :

Observation :
Suite aux premières observations de piqûres de nutrition sur ciboulette en vallée de Seine début mars , celles-ci se poursuivent, favorisées par des conditions météo favorables.

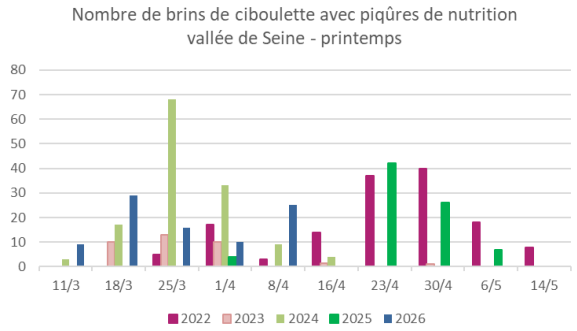

Evolution du risque : le vol se poursuit et les conditions météo restent favorables.
A cette période, les dégâts sur les jeunes plantules d'Allium se traduisent par la perte de plantules, leur affaiblissement et leur déformation.

Gestion du risque :

Prophylaxie :
La pose et le maintien d'un filet anti-insectes (maille 0,8mm) durant les périodes de vol. Il faut veiller à ce que le feuillage ne touche pas le filet.
L'élimination des résidus après récolte et éviter le compost.
La rotation des cultures car cette mineuse est inféodée aux *Allium* uniquement.

Pour en savoir plus : https://ecophytopic.fr/abaa/piloter/mouche-mineuse-du-poireau

OIGNON *:*

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
14		*5 parcelles : semis et bulbilles*	Levée à 2 feuilles
50	Mt St Michel	*1 parcelle AB plants mottes*	

Bon état sanitaire des parcelles.

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec
AGRIAL, Bio en Normandie, Biopousses, Chambres d'agriculture de région Normandie, DRAAF Normandie, FREDON Normandie, SILEBAN et les producteurs

CELERI :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
76	Vallée de Seine	*1 parcelle de céleri rave*	Jeunes plants

Bon état sanitaire.

Mouche de la carotte :

Piégeage :
Premières captures enregistrées cette semaine en Seine-Maritime : 1 mouche/piège/semaine.

Nuisibilité :
Ce sont les larves qui sont responsables des dégâts observés sur les cultures d'Apiacées.
Pour en savoir plus : https://www.ctifl.fr/ravageur-connaissance-et-maitrise-de-la-mouche-de-la-carotte-point-sur-les-maladies-et-ravageurs-le-3

Evolution du risque :
Evolution à suivre avec les prochains relevés. Maintenir le bâchage sur les cultures précoces.

Gestion du risque :

Prophylaxie :
La pose et le maintien d'un voile anti-insecte est recommandé pendant la durée du vol sur les cultures sensibles d'Apiacées.
Les rotations sont indispensables pour éviter que les mouches issues des pupes hivernantes émergent sous les bâches. L'éloignement de parcelles implantées en carotte l'année précédente est également recommandé.

Mouche du céleri :

Piégeage :
Les premières captures ont également été enregistrées en Seine-Maritime : 3 mouches/piège/semaine.

Nuisibilité :
Ce sont les asticots de la mouche du céleri qui creusent des galeries sur le feuillage. Une forte attaque peut être préjudiciable sur jeunes plants. Sur céleri branche, la présence de ces mines peut nuire à la qualité commerciale du produit.

Mouche du céleri (Sileban)

Seuil indicatif de risque :
Sur céleri-rave : sur jeunes plants, jusqu'à 3 semaines après plantation.
Sur céleri-branche : pendant tout le cycle car dépréciation du feuillage.

Evolution du risque :
Evolution à suivre en fonction des piégeages.

Gestion du risque :

Prophylaxie : la pose et le maintien d'un voile anti-insecte sont recommandés pendant la durée du vol sur les jeunes plants.

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec
AGRIAL, Bio en Normandie, Biopousses, Chambres d'agriculture de région Normandie, DRAAF Normandie, FREDON Normandie, SILEBAN et les producteurs

LES NOTES NATIONALES BIODIVERSITE :

« Méthodes alternatives : des produits de biocontrôle existent »

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour différents usages
Retrouvez la liste actualisée régulièrement sur le site :
https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation. Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Crédit photos : FREDON Normandie sauf mention particulière

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec
AGRIAL, Bio en Normandie, Biopousses, Chambres d'agriculture de région Normandie, DRAAF Normandie, FREDON Normandie, SILEBAN et les producteurs